



# MODE D'EMPLOI

Résidences collectives  
et copropriétés d'Eybens :  
comment lutter contre  
le moustique tigre

Certains balcons ou terrasses favorisent la multiplication des moustiques tigre, qui se développent sous les dalles. L'Entente Interdépartementale Rhône Alpes de Démoustication (EIRAD) a étudié de près ce problème et met à disposition des résidences ses préconisations pour traiter les terrasses. La Ville accompagne cette démarche, en la faisant connaître et en la coordonnant.

**CE MODE D'EMPLOI EST FAIT POUR VOUS AIDER :**

- ✔ à savoir si votre résidence collective ou copropriété est concernée par ce problème,
- ✔ à vous lancer dans une démarche de lutte contre la prolifération du moustique tigre au sein de votre immeuble.



[www.eybens.fr/moustique](http://www.eybens.fr/moustique)



## ÉTAPE 1

Déterminez si il y a des terrasses sur plots qui posent problème dans votre résidence

Une terrasse sur plots est composée de dalles amovibles posées sur des plots, il y a donc un espace entre les dalles et le sol. Si cet espace est rempli d'eau stagnante, c'est un abri idéal pour les larves de moustiques. Ne sont donc pas concernées les terrasses en béton ou les terrasses carrelées.



**SEULES CERTAINES TERRASSES SUR PLOTS, AVEC RÉTENTION D'EAU SONT CONCERNÉES.**

### COMMENT LES REPÉRER ?

✔ Certaines terrasses n'ont pas de rétention d'eau sous les dalles : lors de pluies, l'eau s'évacue au fur et à mesure, la terrasse redevient sèche même sous les dalles. Votre terrasse n'est pas concernée. Dans ce cas, pas de traitement particulier nécessaire.

✔ Certaines terrasses ont une rétention d'eau sous les dalles : l'eau y stagne pendant des jours. C'est l'abri idéal pour les larves de moustiques, qui se reproduisent en grand nombre. Dans ce cas, un traitement sous les dalles est préconisé par l'EIRAD.



**À NOTER** Au sein d'une résidence, il peut y avoir des terrasses concernées et d'autres qui ne le sont pas : tout dépend de la conception et de l'inclinaison.

## ÉTAPE 2

Si votre résidence est concernée : contactez l'EIRAD pour un diagnostic plus précis

### EN QUOI CONSISTE LE DIAGNOSTIC DES TERRASSES ?



L'EIRAD regarde pour chaque terrasse de votre résidence, s'il y a ou non la présence d'eau résiduelle sous les dalles, ainsi vous saurez le nombre de terrasses concernées au sein de votre immeuble.

L'EIRAD répond à vos questions concernant le protocole de traitement qu'elle préconise, la surface de terrasse qu'il faudrait traiter, et vous apporte des conseils personnalisés.



**À NOTER** Le diagnostic est assez rapide (environ 15 minutes par terrasse).

### A-T-IL UN COÛT POUR LES RÉSIDENTS QU'ILS SOIENT COPROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES ?

**Non**, l'intervention de diagnostic de l'EIRAD n'est pas facturée pour les résidences eybinoises, ceci dans le cadre de son partenariat avec la ville d'Eybens.



**À NOTER** L'EIRAD apporte son expertise et ses conseils mais n'effectue pas le traitement des terrasses de la résidence.

### QUAND ET COMMENT DEMANDER UN DIAGNOSTIC ?

- ✔ Au printemps, l'EIRAD peut effectuer un diagnostic des terrasses de votre résidence, la demande doit être groupée pour permettre au technicien d'expertiser les différentes terrasses de la résidence : parlez-en entre voisins et à votre conseil syndical !
- ✔ Un représentant du conseil syndical et/ou du syndic de copropriété peut remplir le formulaire de "demande de diagnostic" et convenir avec l'EIRAD d'une date de diagnostic.
- ✔ Les résidents sont ensuite informés par un avis de passage dans les montées concernées. Pour réussir ce diagnostic, chacun doit être informé et jouer le jeu pour permettre l'accès du technicien à sa terrasse.



**POUR DEMANDER UN DIAGNOSTIC, REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE sur le site : [eid-rhonealpes.com/contact-demande-diagnostic](http://eid-rhonealpes.com/contact-demande-diagnostic)**

#### EN BREF

### Pourquoi faire ce diagnostic ?

Le diagnostic des terrasses permet d'évaluer si certaines terrasses de votre résidence génèrent des moustiques et d'apporter des conseils sur les actions à mener pour réduire les nuisances des moustiques. Chaque résidence décide ensuite des suites qu'elle souhaite donner : suivre ou non le protocole préconisé, comment, selon quel calendrier.

## ÉTAPE 3

# Déterminez les actions possibles à mettre en place

Suite au diagnostic, l'EIRAD identifie le nombre de terrasses à traiter et vous informe des options possibles si vous souhaitez agir.

### IMPORTANT

## La mobilisation des résidents est essentielle !

**LA MOBILISATION ET L'ADHÉSION DES HABITANTS EST NÉCESSAIRE POUR METTRE ŒUVRE LE PROTOCOLE :** il faut permettre au technicien d'accéder à sa terrasse toutes les 5 semaines afin d'appliquer le traitement (ou bien que le résident soit formé à appliquer lui-même le produit).

### OPTION 1 VOTRE RÉSIDENCE/SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ FAIT APPEL À UN PRESTATAIRE POUR APPLIQUER LE PROTOCOLE DE TRAITEMENT

#### ✔ Avantage

Le prestataire s'occupe de tout : achat du produit, avis de passage et traitement toutes les 5 semaines sous les terrasses, entre mai et septembre.

#### ✔ Inconvénient

coût de la prestation à prévoir par la résidence (bailleur ou syndic de copropriété), avec une répercussion sur les charges des locataires ou copropriétaires.



**À NOTER** L'EIRAD n'a pas de mission pour effectuer ce traitement mais peut mettre à votre disposition une liste de prestataires.

### OPTION 2 VOUS POUVEZ VOUS ORGANISER AU SEIN DE VOTRE RÉSIDENCE POUR APPLIQUER VOUS-MÊME LE PRODUIT SUR LES TERRASSES

#### ✔ Avantage

Le coût est limité à l'achat des produits et du matériel de traitement.

#### ✔ Inconvénient

Ce choix présuppose un achat du produit par le conseil syndical et l'identification de quelques résidents référents volontaires ayant suivi une formation préalable.



**À NOTER** L'EIRAD peut former ces référents, sans coût pour les participants. Le technicien conviendra d'une date de rencontre sur demande.

## En savoir plus sur le traitement :

lire au dos

### ZOOM SUR

## L'EIRAD aux cotés de la Ville et des habitants

La Ville adhère depuis plusieurs années au dispositif de démoustication du Département de l'Isère qui missionne l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) pour accompagner les communes.

Cette adhésion permet aux techniciens de l'EIRAD d'intervenir à Eybens sur les voiries et parcs publics, d'effectuer des diagnostics auprès des résidences et d'apporter des conseils de prévention auprès des agents de la Ville et des habitants.

En collaboration avec la ville d'Eybens et le collectif d'habitant Mousticator (Maisons Neuves), l'EIRAD a développé et expérimenté un protocole de traitements des terrasses sur plots, au cours des années 2019 et 2020. Ce dernier est désormais mis à disposition de l'ensemble des copropriétés et résidences collectives eybinoises.



- ✔ En savoir plus sur le moustique tigre et les gestes de prévention : [eid-rhonealpes.com](http://eid-rhonealpes.com)
- ✔ Solliciter une intervention ou un diagnostic, formulaire de l'EIRAD : [eid-rhonealpes.com/contact-demande-diagnostic](http://eid-rhonealpes.com/contact-demande-diagnostic)
- ✔ Télécharger le protocole d'intervention complet de l'EIRAD sur [www.eybens.fr/moustique](http://www.eybens.fr/moustique) ou en scannant le code ci-contre.



## LA VILLE FAIT CONNAÎTRE ET IMPULSE LA DÉMARCHÉ DE DÉMOUSTICATION À L'ÉCHELLE COMMUNALE.

Elle met à disposition différentes ressources pour vous informer sur la démarche. Des visuels de communication sont également mis à votre disposition pour réaliser vos actions (modèle d'affiche pour avis de passage...).

- ✔ Toutes les ressources sur [www.eybens.fr/moustique](http://www.eybens.fr/moustique)
- ✔ Plus d'information auprès de [citoyennete@eybens.fr](mailto:citoyennete@eybens.fr) / tél. 04 76 60 76 66



# Le protocole de traitement des terrasses proposé par l'EIRAD



## Le protocole de l'EIRAD

<b>ACTION</b> PIÉGER LES ŒUFS ET LES LARVES DE MOUSTIQUE TIGRE SOUS LES DALLES : C'EST LA PHASE AQUATIQUE	
<b>Comment ?</b>	Application du produit à la surface de l'eau sous les dalles de la terrasse (en soulevant une dalle).
<b>Quand ?</b>	Toutes les 5 semaines de mai/juin à fin septembre (soit 4 passages).
<b>Par qui ?</b>	Soit par une entreprise prestataire choisie par votre syndic ou votre bailleur, soit par des résidents volontaires référents (après une formation). Lire page précédente.
<b>Comment ça marche ?</b>	Le produit est répandu sous les dalles, il crée un film à la surface de l'eau qui neutralise les larves, les empêchant de respirer et de se transformer en moustiques.
<b>Bon à savoir</b>	Le produit s'applique uniquement si il y a de l'eau sous les dalles. La dalle est lourde et nécessite un outil particulier pour la soulever sans s'abîmer le dos.
<b>Quel produit ?</b>	L'EIRAD préconise un liquide à base de Polydiméthylsiloxane (PDMS), déposé sous les dalles. Son action mécanique sur les larves de moustiques ne présente pas de risque pour l'environnement ni pour les habitants et les animaux.
<b>Quel coût ? (Ordre estimatif)</b>	<b>Achat du produit : peu onéreux.</b> Un litre de produit permet de traiter environ 500 m <sup>2</sup> de terrasse et coûte environ 100 € le litre. Un bouchon de 5 cl permet de traiter une terrasse de 10 à 20 m <sup>2</sup> . Coût de l'intervention des entreprises prestataires (devis à demander par les résidences).  <b>Nb : Si l'intervention est faite par des habitants référents bénévoles, pas de coût financier, mais un investissement en temps.</b>
<b>Où le trouver ? Qui peut se le procurer ?</b>	On peut l'acheter dans les commerces de type jardinerie (le plus souvent en ligne). Le produit est à commander par le conseil syndical ou le syndic.

### La lutte contre le moustique tigre dans une résidence passe aussi par...

- ✔ Changer régulièrement l'eau de ses coupelles de fleurs ou y mettre du sable
- ✔ Vider les récipients sur sa terrasse ou son jardin surtout si l'on s'absente plusieurs jours
- ✔ Nettoyer régulièrement les cheneaux
- ✔ Entretien des espaces verts
- ✔ Installer des moustiquaires sur ses fenêtres